

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret ratifiant la composition de la Commission de prospective
pour la période 2022-2027 - DÉSIGNATION DE LA COMMISSION DE PROSPECTIVE**

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie à Lausanne le 5 septembre 2024 pour traiter de cet objet.

Elle était composée de Mesdames les Députées Marion Wahlen (remplace Sergei Aschwanden), Laurence Cretegny, Carole Dubois, Cendrine Cachemaille, Patricia Spack Isenrich, Sabine Glauser Krug, Graziella Schaller, de Messieurs les Députés Vincent Bonvin, Denis Dumartheray, Stéphane Jordan, ainsi que de la soussignée, Présidente et Rapporteuse de la commission.

Madame la Conseillère d'Etat Valérie Dittli, Cheffe du Département des finances et de l'agriculture (DFA) a participé à la séance. Elle était accompagnée de Madame Carole Martin, Cheffe d'Office à Statistique Vaud.

Le secrétariat de la commission était assuré par Madame Fanny Krug, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Conseillère d'Etat explique que le rapport de la Commission de prospective est un outil qui permet de prévoir au mieux notre avenir, et selon ces prévisions, d'adapter nos politiques publiques pour être le mieux préparé à notre avenir.

La Cheffe d'Office à Statistique Vaud indique que la composition de la Commission de prospective, telle que proposée, est de 11 membres, soit un nombre équivalent à la composition de la précédente Commission de prospective :

- 3 membres du Conseil d'Etat, dont la Présidente de la Commission qui est la Conseillère d'Etat en charge de la statistique cantonale, Mme Valérie Dittli.
- 2 membres de l'administration cantonale : le Chancelier et la Cheffe de Statistique Vaud.
- 6 membres d'une délégation académique, avec en principe 3 personnes exerçant une fonction dirigeante et 3 personnes de la communauté scientifique.

La nouveauté est la volonté de pérenniser les groupes d'accompagnement, qui accompagnent les travaux de la Commission de prospective :

- La délégation scientifique qui se rencontre aussi entre les réunions de la Commission pour approfondir certains sujets.
- Un groupe d'accompagnement citoyen composé de personnes issues de la société civile (maximum 35 personnes). L'objectif est de nourrir le travail de la Commission avec une expertise citoyenne. Un appui sur un prestataire externe pour l'accompagnement de la démarche participative est prévu. La restitution des travaux du groupe d'accompagnement citoyen se fait par le biais de Statistique Vaud

qui participe aux travaux. Ce groupe a été mis en place sous l'impulsion des précédents débats au Grand Conseil notamment. Cette nouvelle méthode a été testée, elle a porté ses fruits. Les groupes d'accompagnement (délégation scientifique et groupe d'accompagnement citoyen) ont été utiles et ont permis un apport riche pour alimenter le rapport de Commission de prospective. Le groupe d'accompagnement citoyen a vraiment eu un impact sur les hypothèses et scénarios. La participation de ce groupe aux travaux était vraiment utile, aussi pour revenir dans le pratique et redescendre de la théorie.

Concernant les membres de la Commission de prospective proposés, la volonté est de faire le lien avec le programme de législation. Le rapport de la Commission de prospective alimente le programme de législation en donnant des enjeux pour le canton, à un horizon donné. Pour faire ce lien, il est important que la Commission soit composée également de la Présidente du Conseil d'État, de la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du Chancelier ; pour la communauté scientifique le Recteur de l'Université de Lausanne, le Président de l'EPFL, et le Directeur de l'HETSL ; concernant les autres membres de la communauté scientifique proposés, il s'agit d'essayer d'avoir une certaine continuité avec les travaux de l'exercice précédent (dans le domaine de l'innovation, une professeure HEIG-VD ayant déjà participé à l'exercice), une professeur en tourisme et économie territoriale (Unil) et un professeur en finances publiques et directeur de l'IDHEAP.

3. DISCUSSION GENERALE

Concernant le groupe d'accompagnement citoyen, plusieurs questions sont posées par des membres de la commission : Comment sont recherchés les citoyennes et citoyens représentatifs ? Quel est le nombre de personnes qui composera ce groupe d'accompagnement citoyen et d'où elles viennent. Comment se passent les échanges avec ce groupe d'accompagnement citoyen ? A quel moment du processus intervient-il ? Comment sont choisies les thématiques qui sont abordées ? Il est également demandé quand il sera possible de connaître la composition de ce groupe d'accompagnement citoyen lorsqu'elle sera faite. Cette composition fera-t-elle l'objet d'une communication ou pas ?

La commission est informée que le cadre général fixe un maximum de 35 personnes issues de la société civile. Pour les autres critères (origine, âge, métier, formation), la Commission de prospective s'organise. Lors du dernier exercice, il a été fait appel à des associations pour représenter les différents groupes d'intérêts sans avoir forcément une représentation de toutes les professions, etc.

La démarche est cadrée par la méthode prospective et le groupe d'accompagnement citoyen est sollicité pendant les quatre moments de la démarche :

- On commence par identifier les facteurs qui ont une influence sur l'avenir ; la commission donne ses inputs, des recherches sont aussi effectuées par la section prospective (Statistique Vaud), le groupe d'accompagnement citoyen est aussi consulté à ce stade.
- Ensuite des choix sont effectués sur les éléments qui seront creusés, puis des hypothèses d'évolution sont réalisées sur ces facteurs d'influence.
- Un travail est ensuite réalisé au sein de la commission et un travail pratique d'ateliers est effectué avec le groupe d'accompagnement citoyen.
- La dernière étape est la réalisation des scénarios où le groupe d'accompagnement citoyen est sollicité, et les enjeux, où le groupe d'accompagnement citoyen est à nouveau consulté.

Le choix de la composition du groupe d'accompagnement citoyen est prévu fin 2024. Pour le précédent exercice, la composition du groupe d'accompagnement citoyen n'a pas été rendue public en cours de travaux. Elle a fait l'objet de discussions au sein de la Commission de prospective mais la liste n'a pas été rendue publique immédiatement. Dans un 2^e temps, les groupes représentés au sein du groupe d'accompagnement citoyen ont été indiqués. Ce processus sera probablement similaire pour les travaux à venir.

A la remarque d'une députée pour qui il manquait, au sein du groupe d'accompagnement citoyen d'une précédente Commission de prospective, des personnes qui travaillent dans des entreprises de mobilité (pour le groupe de travail sur la mobilité), il est répondu que le choix de la commission était de se tourner vers des associations pour représenter des groupes d'intérêt plutôt que d'aller dans le sens d'une représentation de professions. Par hasard, des personnes peuvent avoir une double casquette, ce qui peut être utile.

Une députée est d'avis qu'il manque une personne scientifique issue du monde agricole (ingénieur agronome par exemple). Pour un député, il manque au sein de la Commission de la prospective, une personne spécialisée dans les enjeux géopolitiques et sécuritaires, peut-être une personne en lien avec l'armée. Pour deux députées, il manque un ou une représentant·e de la jeunesse ; dès lors que l'on parle du futur, ces personnes sont les principales concernées. Une députée estime regrettable qu'il n'y ait pas plus de place faite aux personnes autres que des membres du Conseil d'État et de l'administration, au sein de la Commission de prospective.

La Conseillère d'État répond que le choix des membres de la Commission de prospective a été effectué selon cette contrainte du nombre de membres limité. Les grands enjeux comme l'environnement et l'innovation ont été privilégiés. Des choix ont dû être opérés impliquant que des domaines sont moins bien représentés, ce qui ne veut pas dire que les personnes issues de ces domaines ne peuvent pas être consultées. En effet, la Commission de prospective réalise aussi des entretiens d'expert·e·s, en parallèle du groupe d'accompagnement, sur toutes les thématiques traitées. Cela n'empêche pas non plus cette commission de consulter un spécialiste issu de l'armée, du domaine sécuritaire, ou des mouvements de la population. Concernant la participation des jeunes, il est répondu que des représentant·e·s des jeunes participaient au groupe d'accompagnement citoyen. Il convient toutefois de faire évoluer la manière dont on garantit que ces jeunes puissent vraiment s'exprimer. Concernant la représentation de l'administration et du politique, jugé surreprésenté par une députée, il est fondamental que leurs besoins, et en particulier ceux du Conseil d'État soient entendus, afin de préparer le programme de législature. Ces travaux sont complétés par d'autres personnes. L'élargissement de la discussion se fait avec les groupes d'accompagnement. Cela permet de faire remonter des informations en-dehors de celles que l'on peut trouver dans des ouvrages scientifiques et des études. C'est l'objectif de cette Commission de prospective et la manière dont a été pensée sa composition.

Une députée demande à quelle fréquence la Commission de prospective se réunit. Elle souhaite aussi savoir dans quelle mesure le canton a pu utiliser les précédents rapports de la Commission de prospective dans le programme de législature. Quelle a été l'utilité de ces rapports ?

Il lui est répondu que l'objectif est de pouvoir débiter les travaux avec la Commission de prospective début 2025, au rythme de 3 voire 4 réunions par année. L'élaboration du programme de législature se fait en début du programme de législature avec un délai court. Ce travail a commencé avec une présentation préalable du rapport de prospective réalisé à la fin de la législature précédente qui est utilisé comme base de travail pour l'établissement du programme de législature. Ce rapport de prospective décrit plusieurs scénarios possibles en termes d'évolutions ; ces scénarios ont été pris en compte et des travaux ont été menés pour définir vers quelle société mène l'accent sur telle ou telle politique publique. A noter aussi que ce rapport de prospective est un document public qui a intéressé des entités comme des associations économiques, pour alimenter leurs réflexions. D'autre part, le Service de la promotion économique a repris ces scénarios pour travailler avec les PME sur leur futur.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Pas de commentaire.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1 COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

Une discussion a lieu sur l'opportunité pour la commission de modifier ou décider des membres faisant partie de la Commission de prospective. L'avis majoritaire est que le choix doit être laissé au Conseil d'État de s'organiser par rapport aux thèmes qu'il souhaite discuter. Ajouter une personne issue du monde agricole ou militaire est une bonne idée, la Conseillère d'État l'a entendu, une réflexion aura peut-être lieu. Mais il n'appartient pas à la commission parlementaire de décider du choix des membres de la Commission de prospective alors que les thématiques qui seront abordées ne lui sont pas connues. Il est précisé que la commission a la possibilité d'accepter, de refuser, ou d'amender l'article du projet de décret. Elle peut aussi faire un vœu. Par contre, la commission n'a pas la possibilité d'agir sur l'annexe (liste des membres de la Commission de prospective).

Article 1

L'article 1 du projet de décret est adopté par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Article 2

L'article 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

Article 3

L'article 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

Annexe 1 au projet de décret : Liste de la composition de la commission de prospective pour la législature 2022-2027

2 coquilles à corriger ont été relevées lors de la commission, confirmées par l'administration :

- Il convient de corriger la coquille relevée par une commissaire, en indiquant que cette liste concerne les articles 4 à 5 du règlement de la Commission de prospective – RCPro et non les articles 4 à 6 de ce règlement, l'article 6 concernant le groupe d'accompagnement citoyen.
- Il est aussi relevé la coquille suivante : « 11. (...), professeur en et finances publiques (...) ».

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

En vote final, la commission adopte le projet de décret, tel que présenté par le Conseil d'État, par 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

7. VŒUX DE LA COMMISSION

Les vœux suivants sont discutés et votés :

1^{er} vœu

Concernant les 3 membres de la communauté scientifique désignés (hors fonction dirigeante), une députée propose le vœu d'une ouverture plus large que les personnes proposées, au vu des enjeux d'avenir. Il est précisé que la préoccupation est de veiller à une meilleure représentativité de la communauté scientifique (personnes issues de milieux pas encore représentés). L'idée n'est pas de supprimer les membres proposés mais d'avoir une représentativité plus large du monde scientifique, en intégrant des domaines non représentés actuellement, incluant notamment le domaine de l'agriculture et de l'alimentation.

Un député est d'avis qu'un vœu devrait rester large, les remarques faites par la commission ont été notées et vont être prises en compte. Il convient de laisser au Conseil d'État une certaine marge de manœuvre et liberté pour nommer ces scientifiques. Le député serait plutôt favorable au vœu d'« élargir ou améliorer la représentativité » tout en laissant ensuite agir le Conseil d'État.

Les membres de la commission ne sont pas favorables à proposer d'augmenter le nombre de la communauté scientifique et souhaitent laisser la latitude au Conseil d'État. Le vœu concerne aussi bien la législature 2022-2027 et l'avenir.

La Conseillère d'État partage les analyses faites concernant les enjeux géopolitiques, de sécurité/armée, d'alimentation, de la jeunesse, peut-être des entreprises. Ce sont des sujets qui nous occupent et qui vont beaucoup nous occuper. Pour l'élaboration du rapport actuel (à paraître en 2027), la Conseillère d'État informe que la Commission de prospective s'appuiera sur des experts dans ces domaines (appui externe) qui ne seront pas directement nommés dans cette commission. Des experts seront donc consultés pour représenter ces enjeux-là, sans les intégrer formellement dans la Commission de prospective.

Pour la prochaine législature (dans 5 ans), la Conseillère d'État informe qu'il sera tenu compte du souhait d'élargir la communauté scientifique pour avoir plus d'enjeux représentés au sein de cette communauté scientifique (éventuellement élargir à 5-6 membres), et cela doit préalablement être discuté au sein du Conseil d'État avec l'organe de prospective pour amener une solution pragmatique et utile.

Une députée relève que le vœu est un message au Conseil d'État, *le souhait de la commission est que la représentativité soit élargie*. La commission n'a pas à faire de la cogestion. Au Conseil d'État de voir comment il intègre ce vœu, dans un premier temps (mandater et consulter des experts spécialisés dans les domaines exprimés) et dans le futur (projet de décret et règlement qui tiennent compte de ce vœu). Ce n'est pas à la présente commission parlementaire de rédiger l'EMPD qui sera présenté dans 5 ans. Ce résumé convient bien à la commissaire qui a proposé le vœu qui est reformulé et voté comme suit :

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, la commission émet le vœu suivant : « La commission fait le vœu d'élargir la représentativité de la communauté scientifique ».

2^e vœu

Une commissaire propose un vœu afin que lorsque la composition du groupe d'accompagnement citoyen sera connue, elle puisse être communiquée, par intérêt et par transparence. L'administration indique qu'il est possible que des membres du groupe d'accompagnement citoyen ne souhaitent pas voir leur nom apparaître publiquement, il convient donc de les informer au préalable. Pour la commissaire qui propose le vœu, une liste des associations membres du groupe d'accompagnement citoyen suffit (nul besoin d'avoir le nom des personnes). Si cette liste figure déjà dans le rapport de la Commission de prospective, la demande est qu'elle soit connue avant, lorsque la composition du groupe d'accompagnement citoyen sera faite. L'administration confirme qu'il est faisable et possible de communiquer le nom des associations représentées dans ce groupe d'accompagnement citoyen. Toutefois, à ce stade, Statistique Vaud ne peut pas présumer que la Commission décide de recourir à des associations ; elle pourrait procéder par tirage au sort, ou autre. Une députée suggère alors le terme d'« intérêts représentés au sein du groupe d'accompagnement citoyen », en ajoutant qu'ils « soient rendus publics ». Cette formulation convient aux commissaires.

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, la commission émet le vœu suivant : « La commission fait le vœu que les intérêts représentés au sein du groupe d'accompagnement citoyen soient rendus publics ».

8. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présent-e-s.

Lausanne, le 10 décembre 2024

*La rapporteuse :
Céline Misiego*